

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216201087-20260413-2026-48-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026



Conseil municipal du 13 avril 2026

VILLE DE BERCK-
SUR-MER

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Table des matières

1. LE CONTEXTE GENERAL	4
i) Présentation Générale	4
ii) Contexte économique et financier	6
1) Contexte des indicateurs macroéconomiques	6
a) Le déficit public	6
b) Le Produit Intérieur Brut	6
c) L'inflation	7
2) Contexte législatif pour 2026	7
a) La Loi spéciale	7
b) La loi de finances 2026	8
c) La loi de finance de la sécurité sociale 2026	8
2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026.....	9
i) Eléments de contexte	9
1) Le bilan et perspective de la gestion du personnel.....	9
a) Prévisions budgétaires pour les charges de personnel :.....	10
b) Prévisionnel des recrutements 2026.....	12
c) Mesures liées à la rémunération :.....	13
d) Mesures liées à la prévention :	15
2) Les ratios.....	16
3) Les indicateurs financiers « les épargnes »	17
ii) La section de fonctionnement	19
1) Les recettes de fonctionnement	19
a) La fiscalité	20
b) Les dotations (DGF, DSU, DNP)	22
2) Les dépenses de fonctionnement	23
a) Des charges à caractère général rationalisées	24
b) La restructuration de la dette a inversé la tendance.	24
c) Stabiliser notre solvabilité et notre capacité d'investissement	25
iii) La section d'investissement.....	26
1) Les recettes d'investissement	26
a) Le FCTVA.....	26
b) L'emprunt (hors opérations de refinancement)	26
2) Les dépenses d'investissement (PPI 2026 -2031)	27
3. LE RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE	28
i) Caractéristiques de la dette au 1/01/2026	29
ii) Perspective pour l'année 2026	32

1) Tableau du profil d'extinction dette par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N.....	32
2) Échéances estimées en 2026 sans emprunt :.....	33

1. LE CONTEXTE GENERAL

i) Présentation Générale

Berck-sur-Mer est la ville principale de la Communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois qui compte 46 communes (66 682 habitants en 2025).

La Commune de Berck-sur-Mer, d'une superficie de 1 488 hectares, est peuplée de 13 285 habitants (*source Insee pour 2025*). La population totale de la fiche DGF 2025 est de 18 087 habitants.

Erigée en station climatique depuis 1912, Berck-sur-mer bénéficie, en qualité de commune en station de tourisme, d'un classement dans la strate des collectivités de 40 000 à 80 000 habitants (*Décret du 29 septembre 2014 portant classement de la commune de Berck-sur-Mer comme station de tourisme ; le classement en station de tourisme est accordé pour une durée de douze ans.*).



Dans ce rapport d'orientation budgétaire pour 2026, nous présenterons le contexte économique actuel, une rétrospective financière de la collectivité et enfin les objectifs de la prospective financière, fixés en fonction du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026 - 2031.

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du même code, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

Il porte sur les orientations à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Il contribue à l'information du public sur les affaires locales et permet :

- d'exprimer une politique budgétaire d'ensemble.
- De faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Le ROB n'a pas de caractère décisionnel. Toutefois, il est une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

A l'issue de la présentation du rapport, le conseil municipal sera appelé à voter une délibération actant du débat sur le ROB laquelle sera transmise au représentant de l'Etat.

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 dispose que les collectivités et groupements doivent à l'occasion de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le budget primitif 2026 peut être adopté jusqu'au 30 avril 2026. Il est par conséquent nécessaire de prendre deux délibérations :

- une pour prendre acte du rapport d'orientations budgétaires (ROB).
- une pour voter le budget. La délibération relative au DOB à partir du ROB doit avoir lieu avant celle concernant le budget.

Enfin, depuis le 1er janvier 2024, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, adopte la nomenclature M57. Puis pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57, pour Berck-sur mer, a été délibéré en conseil municipal le 20 juin 2022 et son application est effective depuis le 1er janvier 2023. L'adoption en conseil municipal le 28 novembre 2022 du règlement budgétaire et financier (RBF) fixe le cadre et formalise les principales règles de gestion financières applicables qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il définit également les règles internes de gestion propres à la Commune aussi modifiant obligatoirement le régime des amortissements au *prorata temporis*. Ce changement s'est inscrit dans une profonde révision du cadre comptable auquel s'ajoutent le compte financier unique (pour notre commune le CFU est effectif depuis l'exercice 2023) et la certification des comptes attendue au plus tard pour 2028.

ii) Contexte économique et financier

1) Contexte des indicateurs macroéconomiques

a) Le déficit public

Le déficit public de la France a atteint 5,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2025., après 5,8 % en 2024 et 5,4 % en 2023. Les recettes accélèrent en 2025 : elles sont en hausse de 3,9 %, après +3,2 % en 2024. Le taux de prélèvements obligatoires augmente et s'établit à 43,6 % du PIB, après 42,8 % en 2024. Les dépenses ralentissent : elles augmentent en euros courants de 2,5 %, après +4,0 % en 2024. Rapportées au PIB, les dépenses augmentent et s'établissent à 57,2 %, après 57,0 % en 2024 et 56,8 % en 2023. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 115,6 % du PIB fin 2025, après 112,6 % fin 2024.

La réduction du déficit public en 2025 reste cependant nettement insuffisante pour enrayer la hausse du ratio de dette publique : compte tenu de la faible croissance. Les efforts ne peuvent désormais plus être relâchés, sous peine de durcir encore davantage le rythme des ajustements nécessaires pour stabiliser puis inverser la courbe du ratio d'endettement et restaurer la confiance dans les engagements de la France.

(Source INSEE).

DEFICIT PUBLIC	2022	2023	2024	2025
En % du PIB	4,7	5,4	5,8	5,1

b) Le Produit Intérieur Brut¹

TAUX DE CROISSANCE DU PIB une prévision positive pour 2026 estimé à 0.9% selon la Banque de France (0.9% en 2025)

La **Banque de France** prévoyait en février aux alentours de 1 % de croissance en France en **2026**, dans le scénario de base, la croissance du PIB est prévue à 0,9 % en 2026, révisée en légère baisse par rapport à nos projections de décembre. L'activité s'est avérée plus résiliente qu'attendu fin 2025, et devrait également l'être au premier trimestre 2026 sur la base des dernières enquêtes conjoncturelles disponibles, mais la hausse des prix de l'énergie et la détérioration du contexte géopolitique pèseraient ensuite sur l'économie française. La croissance serait de 0,8 % en 2027, mais repartirait à la hausse en 2028, à 1,2 %, tirée par un rebond des exportations et de la demande intérieure privée. En 2027 et en 2028, cette demande intérieure serait portée par la consommation des ménages, soutenue par le pouvoir d'achat de la masse salariale et par la reprise de l'investissement des entreprises. (Source Banque de France)

L'Insee a légèrement revu en baisse ses prévisions de croissance pour les deux premiers trimestres 2026, à 0,2% contre 0,3% avant, en raison de la "flambée des hydrocarbures" liée à la guerre au Moyen-Orient. "L'environnement international a brutalement changé", et "les désordres du monde viendraient percuter l'économie française via les prix". L'institut statistique table par ailleurs sur un

Définition : Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

Ainsi, le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule :

$$((\text{PIB}_n - \text{PIB}_{n-1}) / \text{PIB}_{n-1}) * 100$$

"acquis de croissance" à mi-2026 - c'est-à-dire ce que serait la croissance totale annuelle si le PIB n'évoluait plus du tout au second semestre - de 0,9%, contre 1% prévus avant.

La demande finale publique porte environ la moitié de la croissance française depuis trois ans, mais ce soutien s'affaiblirait un peu d'ici mi-2026 : d'une part, la loi de finances initiale, votée en février 2026 après deux mois de fonctionnement en « services votés », se traduit par un resserrement budgétaire sur les dépenses de fonctionnement ; d'autre part, l'investissement public local se contracterait, comme de coutume les années d'élections municipales.

Le principal soutien de la croissance française proviendrait du commerce extérieur : dans les enquêtes de conjoncture, les industriels se disent optimistes sur la demande étrangère et leurs carnets de commandes étrangers sont relativement bien garnis. Après une fin d'année record en termes de livraisons aéronautiques, les exportations connaîtraient un trou d'air en début d'année 2026, mais reprendraient leur envol au printemps, les objectifs annuels des grands industriels du secteur étant en forte hausse. Au final, l'acquis de croissance des exportations atteindrait déjà +1,9 % à mi-année. (Source INSEE)

c) L'inflation

TAUX D'INFLATION une prévision de la Banque de France de + 2% à 3.3 % pour 2026

Le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient a brutalement fait flamber les prix des hydrocarbures. L'envolée des cours du pétrole, qui dépassent les 100 \$ (contre 63 \$ en moyenne fin 2025), ainsi que ceux du gaz, propulseraient l'inflation au-delà de 3 % d'ici juin dans la zone euro comme aux États-Unis.

La France devrait connaître "un net regain d'inflation", l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) serait nettement révisée à la hausse en 2026 : elle atteindrait 3,3 % dans le scénario le plus défavorable. (Source Banque de France)

2) Contexte législatif pour 2026

a) La Loi spéciale

Cette année encore, devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1er janvier 2026, le 29/12/2025 une promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF) visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2026, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. La loi spéciale ne remplace pas le budget. Elle a pour **objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2026**. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

b) La loi de finances 2026

Le 20/02/2026 la promulgation de la loi de finances pour 2026.

Pour le FCTVA, le taux d'application reste à 16,404% puis maintien de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement qui en bénéficiaient depuis quelques années (entretien de la voirie et des bâtiments, etc.)

Art. 106 : Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

L'article reporte plusieurs échéances de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ainsi que des locaux d'habitation. Pour rappel, les valeurs locatives servent de base pour le calcul des impositions directes locales (TFPB, CFE, TEOM...). Après avoir déjà été décalée ces dernières années, l'intégration de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels est finalement repoussée à 2027 par cet article (soit un décalage d'un an par rapport au précédent calendrier).

La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation est reportée de 3 ans afin de laisser le temps à l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels de s'achever ; ainsi, sa mise en œuvre est repoussée au 1er janvier 2032. En parallèle, des ajustements techniques sont apportés aux mécanismes de neutralisation, de lissage, pour en prolonger les effets.

c) La loi de finance de la sécurité sociale 2026

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2026 a, quant à elle, été adoptée en décembre 2025, mais est revenue sur une partie des économies inscrites dans le projet (PLFSS) déposé par le Gouvernement en octobre, notamment le doublement des franchises médicales et le gel des pensions et autres prestations sociales (qui devaient permettre d'économiser respectivement 2,3 Md€ et 2,7 Md€ en 2026), tout en suspendant la réforme des retraites de 2023. Au total, la LFSS votée en décembre 2025 conduirait à rehausser le déficit public en 2026 de 0,3 point. Le Gouvernement a pris acte de ce vote en relevant la cible de déficit public pour 2026 de 4,7 à 5,0 points de PIB dans le texte sur le vote duquel le Gouvernement a engagé sa responsabilité en janvier 2026. De surcroît, la LFSS n'engage pas d'économies structurelles, si bien que le déficit important du régime général se creuserait à nouveau sur la période 2027-2029.

Sur le sujet des cotisations sociales qui relève du PLFSS, il est prévu un rééquilibrage des comptes de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), dont le déficit à l'horizon 2030 pourrait atteindre 10 milliards d'euros, au moyen d'une réévaluation totale de 12 points des cotisations employeurs étalée sur 4 ans, soit 3 points par an de 2025 à 2028.

Pour 2026, cela représente une charge nouvelle imposée de 250 000 € pour le chapitre 012.

2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2026

i) *Eléments de contexte*

Dans une période de diminution des ressources versées par l'Etat, l'effort doit être maintenu pour conserver notre capacité d'investissement. Il importe que la Ville puisse continuer à investir pour préparer l'avenir, afin de poursuivre sa modernisation et renforcer son attractivité, son rayonnement.

Le budget 2026 est élaboré dans ce contexte économique et financier encore particulier. Les projets seront réalisés sur la base de la rétrospective et le plan pluriannuel d'investissement 2026-2031.

La Commune de Berck-sur-Mer dispose d'un budget :

- le budget principal

Budget primitif principal, budget supplémentaire et décisions modificatives 2025 : **57,787 M€** :

- en fonctionnement 36,088 M€
- en investissement 21,699 M€

Le montant total de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 14,695 M€.

1) Le bilan et perspective de la gestion du personnel

La masse salariale (dépenses de personnel 012 – atténuation de charges 013) :



N.B. : En plus depuis 2019 le Centre social, en 2023 le stationnement et la hausse du point et du RIFSEEP en 2024.

En 2025, au-delà du GVT (glissement vieillissement technicité), la hausse des grilles de l'IFSE s'applique sur toute l'année et le taux CNRCAL de 31,65% passe à 34,65% en 2025. Cela crée une charge nouvelle imposée d'environ 250 000 euros (Au total : hausse de 12% étalée jusqu'en 2028).

Prévisions budgétaires pour les charges de personnel :

Evolution de la répartition des effectifs des agents de la Ville de Berck de 2023 à 2025 :

Statut	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
TITULAIRES	296	299	292
Dont TEMPS PARTIEL	17	15	16
CONTRACTUELS	32	36	38
	dont 12 NP	dont 15 NP	dont 7 NP
ASSISTANTES MATERNELLES	10	9	8
APPRENTIS	7	7	4
VACATAIRES	13	20	24
TOTAL	358	371	366

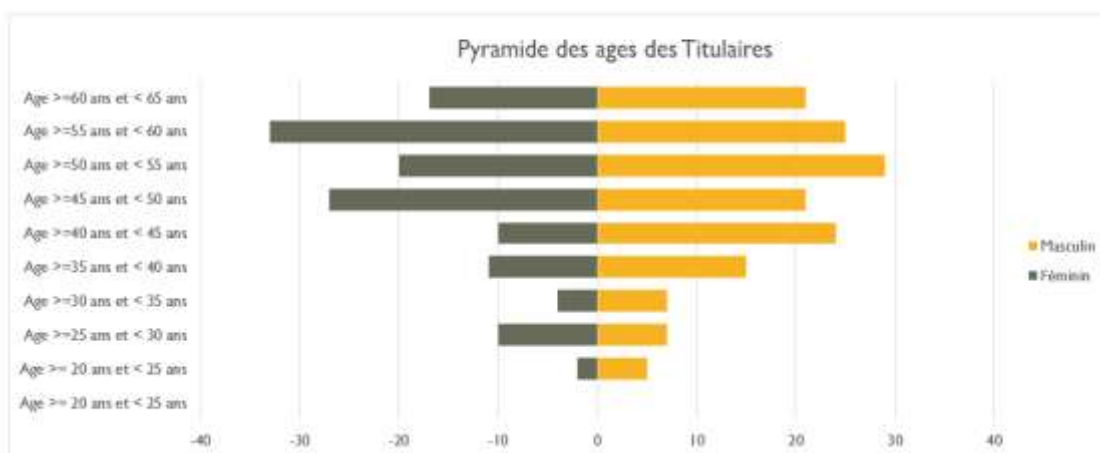
Répartition par catégorie Effectif titulaires

Catégorie	Féminin	Masculin	Total
Catégorie A	11	5	16
Catégorie B	20	15	35
Catégorie C	104	137	241
Total	135	157	292
Répartition par filière effectif titulaires			
Filière	Féminin	Masculin	Total
ADMINISTRATIVE	53	8	61
ANIMATION	7	4	11
CULTURE	1	2	3
EMPLOI FONCTIONNEL		2	2
MEDICO-SOCIALE	4		4
POLICE	1	5	6
SOCIALE	14		14
SPORTIVE		3	3
TECHNIQUE	55	133	188
Total général	135	157	292

Répartition par tranche d'âge Effectifs titulaires

Tranche d'âge	Femmes	Hommes
Age >= 20 ans et < 25 ans	0	0
Age >= 20 ans et < 25 ans	2	5
Age >=25 ans et < 30 ans	10	7
Age >=30 ans et < 35 ans	4	7
Age >=35 ans et < 40 ans	11	15
Age >=40 ans et < 45 ans	10	24
Age >=45 ans et < 50 ans	27	21
Age >=50 ans et < 55 ans	20	29
Age >=55 ans et < 60 ans	33	25
Age >=60 ans et < 65 ans	17	21
Age >=65 ans	1	3
Total	135	157

INDICATEURS TITULAIRES



Sortie des effectifs

Année	Nombre	Catégories statutaires
2025	17 mouvements (dont 10 retraites)	4 catégories B 13 catégories C
Prévisionnel 2026	15 retraites	1 catégorie A 1 catégorie B 13 catégories C

Prévisionnel des recrutements 2026

Service	Fonctions	Catégorie statutaire	Voie de recrutement ou réorganisation
Pôle Développement et Attractivité	Gardien polyvalent	C	Mobilité interne ou externe
	Régisseur salle de spectacle	C	Externe
	Responsable des équipements polyvalents de spectacle	C+	Interne
	Agent d'entretien polyvalent	C	Mobilité interne ou externe
Pôle Enfance Jeunesse et Parentalité	Educateur de jeunes enfants	A	Externe suite mobilité
	Agent d'entretien	C	Mutation interne
	Responsable ALSH	C	Interne-réorganisation de service
Direction Ressources Humaines	Responsable de la prévention des risques professionnels et de la qualité de vie et des conditions de travail	B ou C	Contrat de projet-crédation de poste
Pôle Travaux et Aménagements	Chauffeur -Menuisier	C	Externe- suite départ retraite
	Chargé d'opérations	A ou B	Contrat de projet -création de poste
Pôle Cadre de Vie - Moyens matériels	Jardiniers	C	Externe-Départ retraite
	Jardinier polyvalent	C	Externe-nouvelle activité

Gestion Prévisionnel des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) :

La maîtrise des dépenses de personnel reste un enjeu important pour la collectivité et elle poursuit dans cette optique son effort dans la maîtrise des effectifs. La collectivité est par ailleurs tenue de remplacer certains agents en congé pour raison de santé afin de permettre la continuité du service public. Ainsi, ces recrutements ont un impact financier difficilement évaluable par la collectivité.

Pour autant, en 2026 et, comme pour les années précédentes, la collectivité continuera son effort en faveur de la lutte contre les situations de précarité ; en 2025, neuf agents contractuels ont bénéficié d'une nomination en qualité de stagiaire. En 2026, treize agents contractuels seront stagiaires, après avis de leur responsable hiérarchique et au vu de leurs compétences et adéquation par rapport aux besoins des services.

Afin d'optimiser la compétence des effectifs, une attention particulière est apportée sur la capacité en polyvalence des agents, comme indiqué dans le prévisionnel des recrutements 2026.

De même, la collectivité a fait évoluer son service de sécurité publique notamment grâce à l'obtention du concours de la police municipale par les agents de la surveillance de la voie publique (ASVP). Pour certains agents qui étaient en place, cela se traduit comme une opportunité du fait de la montée en compétence et une motivation accrue.

De plus, avant de procéder aux recrutements, une analyse est effectuée pour envisager, quand cela est possible, le redéploiement des missions sur les effectifs présents.

Une nouvelle procédure a, à cet effet, été mise en place afin d'anticiper au mieux les recrutements liés aux éventuelles évolutions et réorganisation des services, mais aussi le remplacement des départs en retraite.

Par ailleurs, dans l'objectif d'adapter au mieux le temps de travail aux besoins du service, la collectivité a poursuivi sa réflexion concernant l'annualisation du temps de travail en concertation avec les représentants du personnel. Un nouveau service a ainsi été annualisé en 2025, ce qui permettra également une réduction des coûts de personnel.

En 2026, la recherche de l'optimisation des ressources humaines se poursuivra avec la mise en place de l'annualisation du temps de travail étendue pour d'autres services.

Ces mesures tendront à limiter l'impact de la masse salariale.

La collectivité a été contrainte de réduire le nombre de ses apprentis, au vu de l'impact budgétaire. En effet, jusqu'alors, le CNFPT finançait les frais à hauteur de 50% pour ce public mais, en 2025, le CNFPT a réformé les modalités de prise en charge financière et n'a accordé celle-ci que pour un seul apprenti.

En 2025, quatre apprentis ont été accueillis dans la structure sous tutelle d'un maître d'apprentissage, au lieu des sept initialement prévus.

Pour rappel, Les lignes directrices de gestion (LDG) concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines et les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours ont été établies pour la période 2020 à 2026.

Il conviendra, par conséquent, de définir en concertation avec les représentants du personnel de nouvelles LDG pour la mandature à venir.

Mesures liées à la rémunération :

La collectivité s'est engagée dans une politique de suppression des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, conformément aux lignes directrices de gestion. Il est à noter la progression de la note globale de l'index de l'égalité professionnelle soit 93/100 (antérieurement 86/100).

Situation des principaux postes de rémunération titulaires

	2023	2024	2025
Traitement de base	6 881 749 €	7 121 672 €	6 976 182 €
Heures Supplémentaires/complémentaires	110 179 €	150 093 €	144 293 €
Supplément familial	79 004 €	68 743 €	64 754 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	54 554 €	55 394 €	57 835 €
Régime indemnitaire	1 094 855 €	1 227 429 €	1 275 685 €
GIPA	15 507 €	0 €	0 €

Sur le plan national, le gouvernement a annoncé pour 2026 une « année blanche ». En effet, il n'y a pas de revalorisation du point d'indice prévue.

Toutefois, au-delà de l'évolution de la masse salariale à cause du glissement vieillesse technicité (GVT), les prévisions budgétaires 2026 devront prendre en compte l'impact des mesures internes décidées par la collectivité telles que :

- Les recrutements prévisionnels de l'année 2026
- La mise en stage de 13 agents contractuels

Il conviendra de prendre en charge également l'impact des mesures nationales :

- **Augmentation du SMIC AU 01/01/2026 : une indemnité différentielle devra être versée aux agents publics rémunérés au-dessous de l'indice majoré 371 soit les 5 premiers échelons de l'échelle C1 et les 3 premiers échelons de l'échelle C2.**
- **Hausse des taux CNRACL de 3 points visant à rééquilibrer les comptes du régime (augmentation de 3 points de 2025 à 2028).**
- **Organisation de bureaux de vote (13 bureaux) en vue des élections municipales de mars 2026.**

De nombreuses incertitudes pèsent toujours sur les décisions de la collectivité. En effet, l'attente des décrets officiels rend la planification financière de la collectivité complexe. Ainsi, le ministre de la fonction publique a annoncé la tenue d'un cycle de rencontres mensuelles sur la rénovation des carrières et des rémunérations notamment pour répondre au tassement des grilles indiciaires.

Mesures liées à la prévention :

Consciente des enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques liés à ces risques, l'autorité territoriale a décidé de s'engager plus activement afin de mettre en place une politique de santé et sécurité au travail.

Ainsi, une procédure de retour à l'emploi a été présentée aux membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé et des Conditions de Travail (FSSCT). La mise en place d'une cellule d'écoute sociale a également été actée afin d'accompagner au mieux les agents dans les difficultés d'ordre professionnel qu'ils peuvent rencontrer lors de leur retour à l'emploi.

De plus, après appel à candidatures, le réseau des assistants de prévention s'est étoffé. La collectivité a également fait appel au service prévention du Centre de Gestion du Pas de Calais afin de l'accompagner pour développer et soutenir sa démarche de prévention des risques professionnels, sous l'égide d'un comité de pilotage.

Depuis la fin d'année 2025, des visites de service du réseau de prévention sont programmées hebdomadairement en vue d'établir un plan d'actions en phase avec les problématiques des services.

La mise en œuvre des moyens de protection et de prévention permettra à la collectivité de déployer une démarche d'amélioration continue au sein de la collectivité.

Les enjeux de la prévention sont tels que la collectivité a par ailleurs validé le principe d'un recrutement d'un « responsable de prévention des risques professionnels et de la qualité de vie et des conditions de travail » qui interviendra courant 2026.

Mesures liées à la formation :

Par ailleurs, concernant le volet formation, au-delà de nos obligations légales en hygiène et sécurité au travail, la collectivité a décidé de poursuivre son engagement en faveur de la prévention des risques, avec l'objectif de transmettre aux agents une culture de prévention.

Ainsi, les formations aux gestes des premiers secours débutées en 2021, se poursuivront cette année encore.

De même, une convention de partenariat avec la mairie de Rang-du-Fliers a été actée afin de mettre en place des sessions de formation concernant la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP). Des formations de sauveteur secouriste au travail (SST) seront également mises en place avec cette collectivité. Cette mutualisation permettra une réduction des coûts de formation.

Les formations incendies, quant à elles, se poursuivront en interne, dispensées par un agent de prévention de la collectivité, formé à cet effet.

Dans la continuité des formations engagées depuis quelques années à destination des encadrants et relatives au management par la bienveillance, une formation interne en vue favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap est programmée en 2026.

Dans la même optique que les années précédentes, conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG), la prévention de l'absentéisme et des risques professionnels et psycho-sociaux est toujours un objectif majeur fixé pour la collectivité.

2) Les ratios

La capacité de désendettement mesure la capacité de la Commune de Berck-sur-Mer à rembourser sa dette. Elle détermine le nombre théorique d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne brute (Capacité de désendettement = stock de dette/épargne brute).

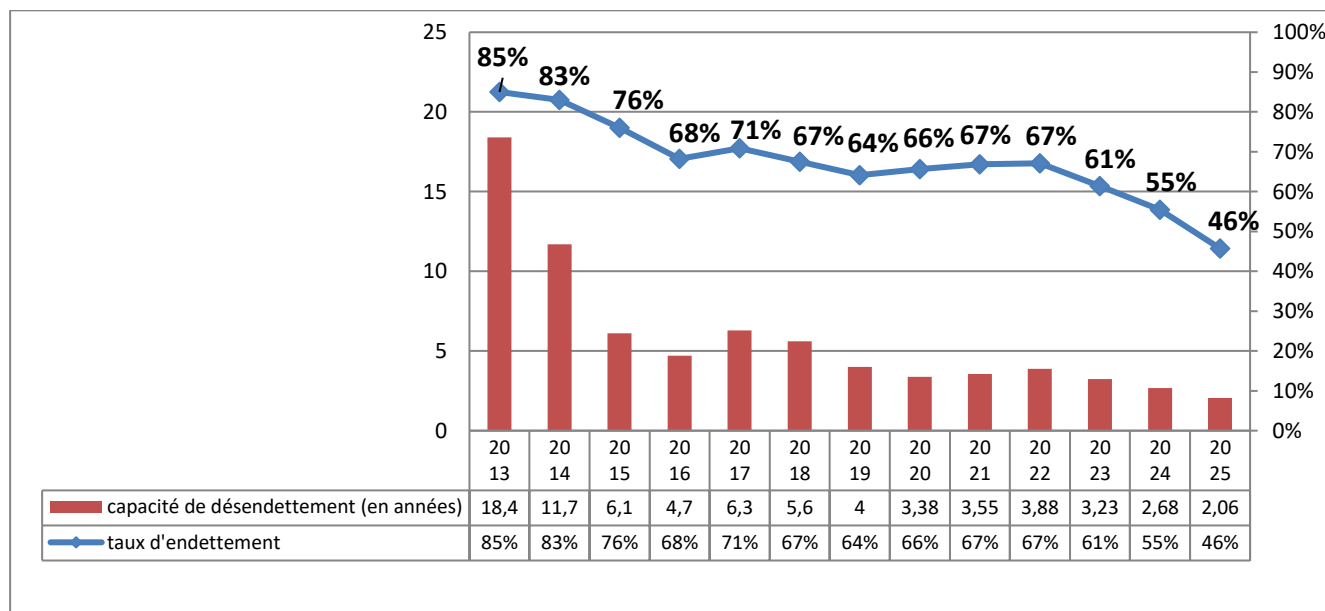
Après un **pic à plus de 18 ans** en 2013, la capacité de désendettement était nettement au-dessus du **seuil critique** que l'on considère généralement à **15 années**, les efforts sur les dépenses et la diminution de stock de dette en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, puis 2025 permettent d'approcher **les 2 années seulement**, bien en deçà du **seuil limite de 10 ans**.

L'objectif est de rester sous les 8 ans. De manière générale, on considère les seuils suivants :

0-8 ans : zone verte 8-11 ans : zone médiane
11-15 ans : zone orange **15 ans et plus : zone rouge**

Le taux d'endettement est un indicateur volumétrique d'endettement. Un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité (Taux d'endettement = stock de dette/recettes réelles de fonctionnement). L'objectif est de stabiliser ce taux sous les 100%.

Ce taux met en valeur une hausse moins rapide de la dette par rapport aux ressources de fonctionnement. **Valeur cible : inférieure à 100%**

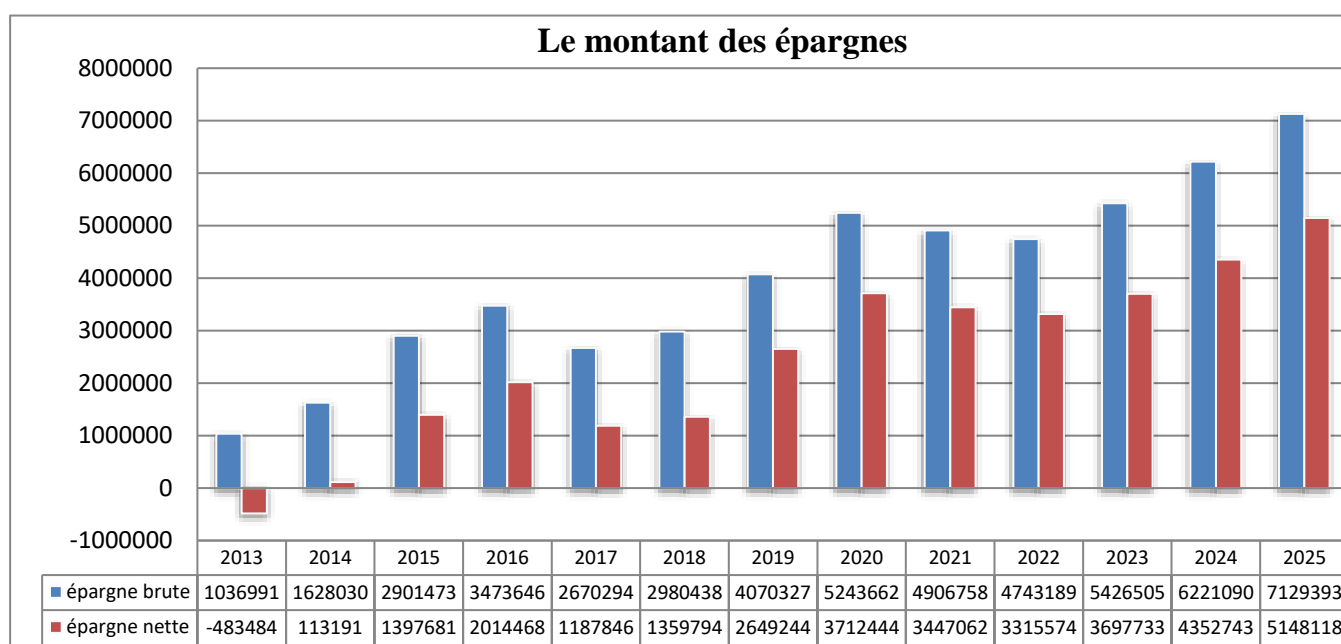


La situation financière continue d'être en nette amélioration : maîtrise de la masse salariale, effort sur les frais généraux, baisse de la dette et optimisation des frais financiers. Et ceci malgré un contexte toujours contraint et tendu lié à la baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités locales jusqu'en 2017 et aux actuelles réformes en cours impactant le bloc communal.

Les indicateurs financiers « les épargnes »

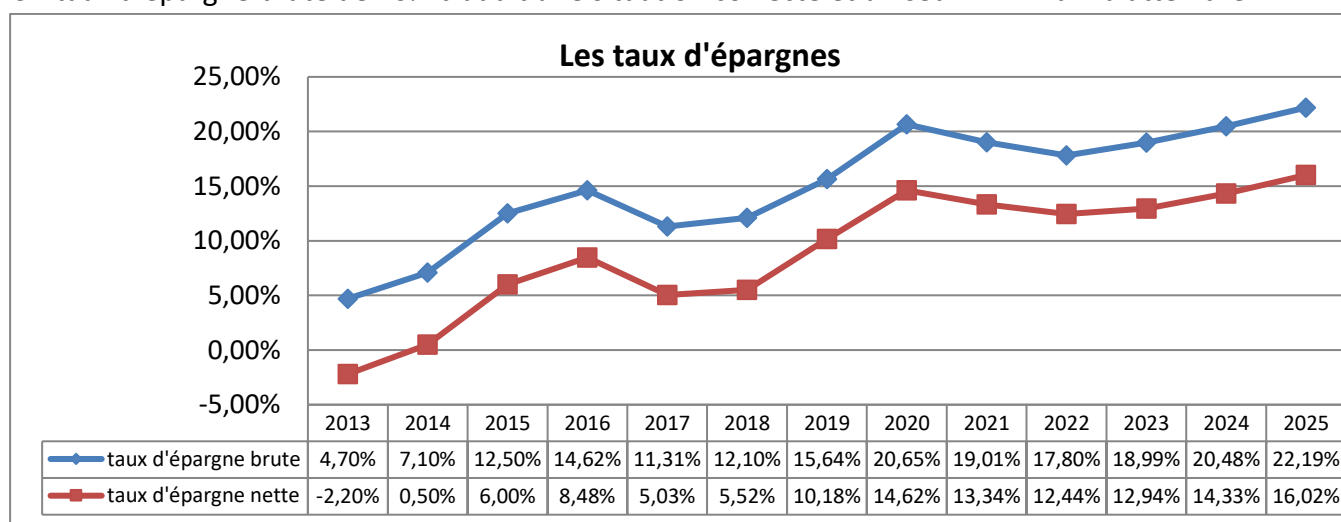
Epargne brute : Également appelée autofinancement brut, elle correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette. Cet indicateur, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

Epargne nette : Elle constitue le solde d'épargne final, c'est-à-dire l'épargne brute déduite du remboursement du capital de la dette. Un taux d'épargne nette négatif traduit l'incapacité de la collectivité à honorer sa dette sur ses ressources propres.



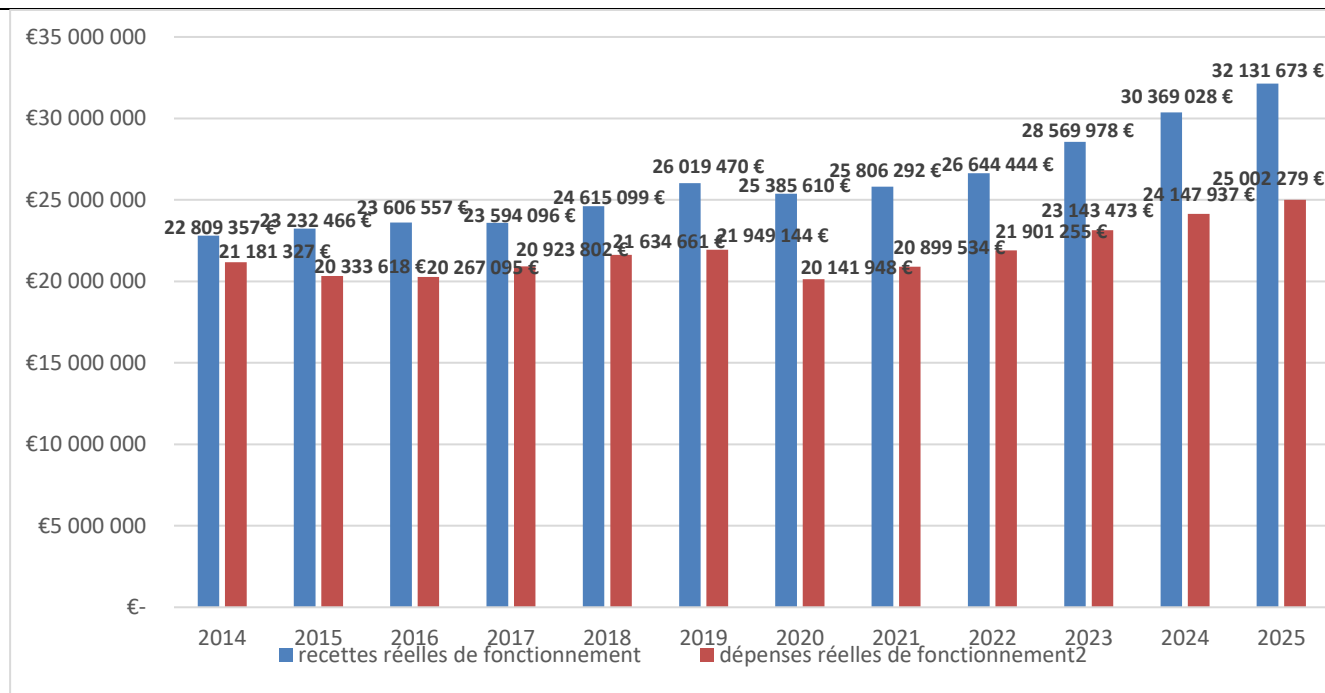
Pour mémoire, il était nécessaire de **maitriser les dépenses de fonctionnement** et de **réduire le niveau de la dette** pour préserver la solvabilité de la collectivité, et permettre « *l'effort d'investissement nécessaire, induit par le classement en station de tourisme* ».

Un taux d'épargne brute de 10% traduit une situation correcte et un seuil minimum à atteindre.



Pour une analyse plus fine, il convient de retraiter les données de nature exceptionnelle qui influent artificiellement sur ces indicateurs : produits des cessions, remboursement de sinistres.

Progression des recettes réelles de fonctionnement, maîtrise des dépenses de fonctionnement



Dans une période de diminution des ressources versées par l'Etat, cet effort de bonne gestion = doit être maintenu pour conserver notre capacité d'investissement. Il importe que la Ville de Berck-sur-Mer puisse continuer à investir pour préparer l'avenir, poursuivre sa modernisation et renforcer son attractivité, son rayonnement. Le budget 2026 s'élaborera dans ce contexte économique et financier, les projets seront réalisés sur la base de la prospective financière 2026-2031.

PROSPECTIVE	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes réelles de fonctionnement	29 754 946,79	30 674 295,96	30 970 538,63	31 269 743,72	31 571 940,86	31 877 159,98
Dépenses réelles de fonctionnement	27 277 911,68	27 486 315,96	27 908 182,28	28 349 685,92	28 831 019,64	29 312 380,04
épargne brute de l'exercice	2 477 035,11	3 187 980,00	3 062 356,35	2 920 057,80	2 740 921,22	2 564 779,94
Taux d'épargne brute de l'exercice	8,32%	10,39%	9,89%	9,34%	8,68%	8,05%
Excédent de fonctionnement (prévision)	5 248 418,43	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
épargne brute + excédent de fonctionnement	7 725 453,54	8 187 980,00	8 062 356,35	7 920 057,80	7 740 921,22	7 564 779,94
Taux d'épargne de l'exercice + excédent de fonctionnement	25,96%	26,69%	26,03%	25,33%	24,52%	23,73%
Capital restant dû au 31/12 sans nouveaux emprunts	12 670 690,96	10 577 845,86	8 800 000	7 500 000	6 200 000	5 100 000
épargne brute de l'exercice / dette	19,55%	30,14%	34,80%	38,93%	44,21%	50,29%
épargne brute de l'exercice + excédent prévision / dette	60,97%	77,41%	91,62%	105,60%	124,85%	148,33%

ii) La section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au CFU 2025 pour 32,131 M€ (+ 1,758 M€ soit +5.79 % / 2024)

Recettes / année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges	0.346 M€	0.293M€	0.277M€	0.308M€	0.194M€	0.267M€	0.214M€
Produits des services	0.949 M€	0.555M€	0.554M€	0.918M€	1.903M€	2.477M€	2.197M€
Impôts et taxes	17.078 M€	17.440 M€	18.173 M€	19.006 M€	20.289 M€	20.811M€	20.922M€
Dotations et participations	6.481 M€	6.769M€	5.795M€	5.979M€	5.676M€	5.928M€	6.062M€
Autres produits de gestion courante	0.166 M€	0.153M€	0.127M€	0.252M€	0.404M€	0.588M€	2.187M€
Produits exceptionnels	0.999 M€	0.175M€	0.840M€	0.181M€	0.103M€	0.302M€	0.549M€
Reprises de provisions			0.034M€	0.M€	0.M€	0.M€	0.M€
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	26.019 M€ soit +1.401 M€/2018	25.385 M€ soit - 0.634 M€/2019	25.800 M€ soit + 0.381 M€/2020	26.644 M€ soit + 0.844 M€/2021	28.569 M€ soit + 1.925M€/2022	30.373 M€ soit + 1.804 M€/2023	32.131 M€ soit + 1.758 M€/2024

a) La fiscalité

Le montant perçu des impôts locaux : le produit des 3 taxes directes locales - taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti - progressent essentiellement sous l'effet de la revalorisation annuelle des valeurs locatives ; la dernière revalorisation des taux (+2%) par les élus communaux remontant à 2008.

Evolution des bases fiscales

Bases / année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	27 722 555	28 047 116	29 069 802	30 398 000	29 995 052	30 559 687	30 198 574	30 665 000					
Taxe sur le foncier bâti	20 995 554	21 414 270	21 890 679	22 041 000	22 468 859	22 891 243	23 399 952	23 936 266	24 156 330	25 130 818	26 744 332	27 691 676	27 803 609
Taxe sur le foncier non bâti	51 780	46 018	44 597	45 500	44 395	44 356	43 887	41 979	46 245	52 995	56 957	60 059	57 962

L'évolution des bases fiscales des locaux d'habitation est liée à la loi de finances et l'inflation.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est liée à l'inflation (article 1518 du CGI), la règle de calcul est basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé en novembre 2022, ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

L'IPCH constatée en novembre 2025 étant de + 0,80% par rapport à novembre 2024, ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2026 s'élèvera à 1,008 soit une augmentation des bases de **0,80 %**. Pour mémoire l'IPCH constatée en novembre 2024 était de 1,70%. (2023 3,90%, 2022 7,10%, 2021 3.40%)

FISCALITE ESTIMATION	% évolution bases	bases 2026	taux 2026	produits attendu 2026 notification état 1259 reçu le 23/03/2026
TAXE FONCIERE (BATI)	0,800	28 105 000	52,79%	14 836 630 €
TAXE FONCIERE (NON BATI)	0,800	54 500	94,77%	51 650 €
TOTAL	LOF2026	28 159 500		14 888 280 €
		en + autres taxes		2 080 650
		en + allocations compensatrices		387 285
		en - contribution coefficient correcteur		1 561 796
			TOTAL	15 794 419 €

Comme depuis 2014, la municipalité proposera au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité en 2026. Il s'agit d'un engagement fort, destiné à ne pas faire supporter par les contribuables berckois la perte des ressources provenant de l'Etat.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2023 comme 2022 à hauteur de 2020, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2026.

En conséquence, l'état n° 1259-COM de notification des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales, ne tient plus compte du produit TH. La réforme du transfert de la taxe foncière départementale aux communes en lieu et place de la taxe d'habitation. Un mécanisme de péréquation « coefficient correcteur » est venu ajuster les effets de bords et assurer ainsi un produit pérenne pour les communes.

Toutefois les montants des produits des taxes foncières, des allocations compensatrices et des bases d'imposition prévisionnelles sont notifiés par les services de l'Etat, il est proposé de fixer comme suit les taux applicables en 2026, identiques à ceux de 2025, à savoir :

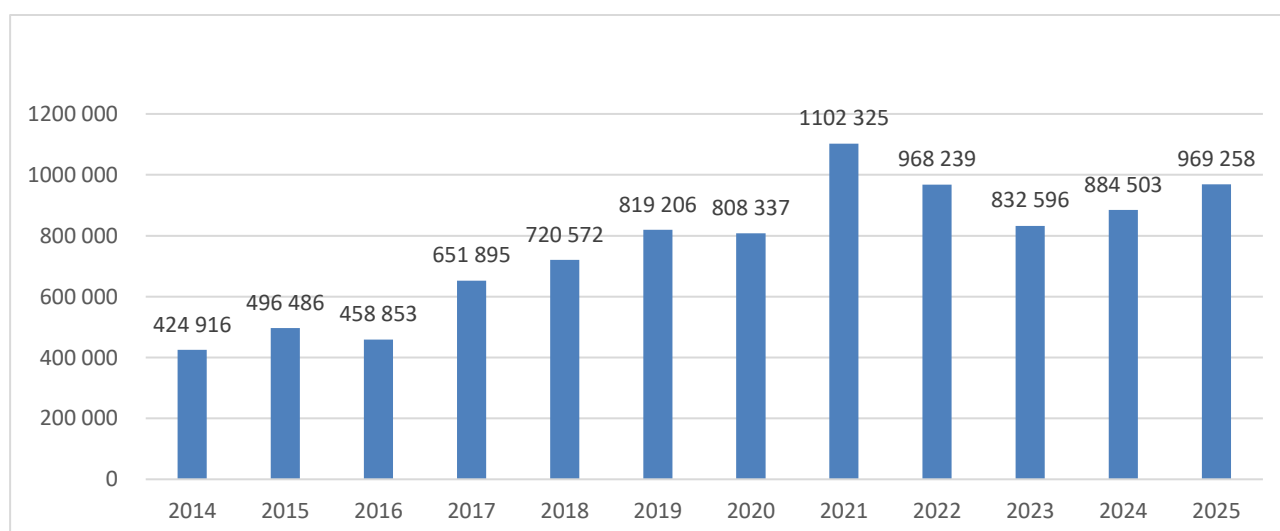
Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2008, et n'augmenteront pas en 2026

Réforme de la fiscalité depuis 2020, absence du vote des taux Taxe d'habitation (TH) : taux N-2 16,25% (prévision du produit attendu : 15 794 419 € sur les bases 2026 estimation de l'état 1259 sous réserve d'éventuelles modifications de la DGFIP)

Taux de TFB : 52,79% soit la somme du **taux communal de 30,53%** + ancien taux départemental de 2020 22,26%

Taux de TFNB : 94,77%,

En 2025, les **droits de mutation** s'élèvent à 969 258 € soit une hausse de +9.58% (+84 755 €) en comparaison à 2024 (884 503 €).



Le montant des droits de mutation est directement lié à l'évolution du nombre de transactions immobilières et des prix du marché immobilier.

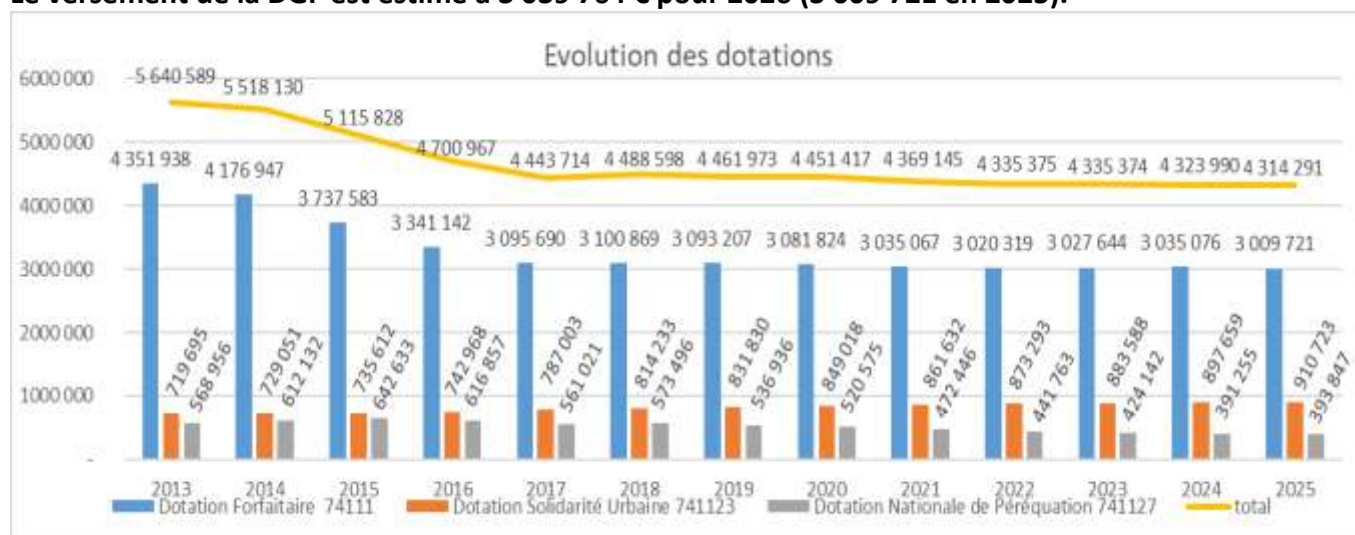
b) Les dotations (DGF, DSU, DNP)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). Ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écêtement. L'écêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale.

Le calcul de la dotation forfaitaire 2026, son seuil d'écêtement est calculé selon la formule suivante ;

Si le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen, alors il y a un écêtement. Pour Berck notre potentiel fiscal par habitant est de 1 036.075358/ potentiel fiscal moyen de la strate est de 1263.920330 nous obtenons 81.973153 % en dessous du seuil fixé à 85% (pour mémoire en 2021 le seuil d'écêtement était de 75% du potentiel fiscal moyen).

Le versement de la DGF est estimé à 3 039 764 € pour 2026 (3 009 721 en 2025).



La DSU est une dotation de péréquation verticale destinée à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines ne disposant pas de ressources suffisamment importantes pour faire face à leurs charges. Elle cible les villes de plus de 10 000 habitants. Une répartition des crédits par classement avec l'ajustement d'un indice synthétique (IS), la composition de l'IS avec la prise en compte des critères suivants :

100% IS = 15% logements sociaux + 30% bénéficiaires d'APL+ 30% Potentiel financier +25% revenu par habitant

Le versement de la DSU pour notre ville éligible, s'élève à 910 723 € en 2025, une prévision de 925 503 € pour 2026.

La DNP est une dotation nationale de péréquation, maintien de l'enveloppe sans hausse. Son objectif principal est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes en palliant notamment les insuffisances liées au potentiel financier.

Le versement de la DNP pour notre ville éligible, s'élève à 393 847 € en 2025, une prévision de 433 669 € pour 2026.

PROSPECTIVE	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes de fonctionnement						
atténuation charges	220 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
produits des services	2 208 400,00	2 230 484,00	2 252 788,84	2 275 316,73	2 298 069,90	2 321 050,59
impôts et taxes	20 666 092,91	21 272 753,84	21 485 481,38	21 700 336,19	21 917 339,55	22 136 512,95
dotations et participations	6 060 424,48	6 121 028,72	6 182 239,01	6 244 061,40	6 306 502,02	6 369 567,04
autres produits de gestion courante	500 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
produits financiers	29,40	29,40	29,40	29,40	29,40	29,40
produits exceptionnels	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
total RRF	29 754 946,79	30 674 295,96	30 970 538,63	31 269 743,72	31 571 940,86	31 877 159,98
excédent de fonctionnement	5 248 418,43	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
total RRF+002	35 003 365,22	35 674 295,96	35 970 538,63	36 269 743,72	36 571 940,86	36 877 159,98
ordres	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
total recettes	35 009 365,22 €	35 680 295,96 €	35 976 538,63 €	36 275 743,72 €	36 577 940,86 €	36 883 159,98 €

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 constatées au CFU pour 25,002 M€ soit +0.855M€/2024.

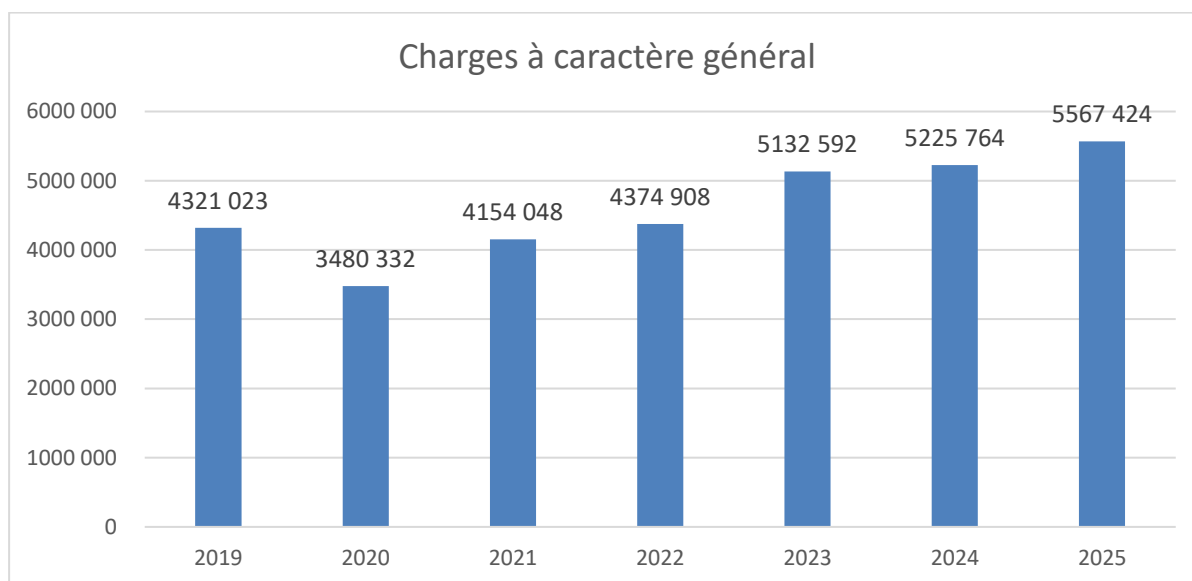
Dépenses / année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges générales	4.321 M€	3.480M€	4.154M€	4.376M€	5.133M€	5.226M€	5.567M€
Personnel	14.414M€	13.878M€	14.159M€	14.633M€	14.957M€	15.820M€	16.182M€
Atténuation de produits	0.0003 M€	0.M€	0.M€	0.M€	0.M€	0.036M€	0.077M€
Autres charges de gestion courante	2.600 M€	2.207M€	2.114M€	2.432M€	2.662M€	2.652M€	2.797M€
Frais financiers	0.525 M€	0.483M€	0.439M€	0.408M€	0.391M€	0.409M€	0.377M€
Charges exceptionnelles	0.087 M€	0.093M€	0.027M€	0.053M€	0.000M€	0.004M€	0.002M€
Provisions			0.006 M€	0.000 M€	0.000 M€		
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	21.947 M€ soit +0.3 M€/2018	20.141 M€ soit - 1.806M€/20 19	20.899 M€ soit +0.758M€/2 020	21.902 M€ soit +1.003 M€/2021	23.143M€ soit +1.241M€/2022	24.147M€ soit+1.001M€ /2023	25.002M€

Evolution des grandes masses – budgets consolidés (hors retraitements)

Pour mémoire il était constaté

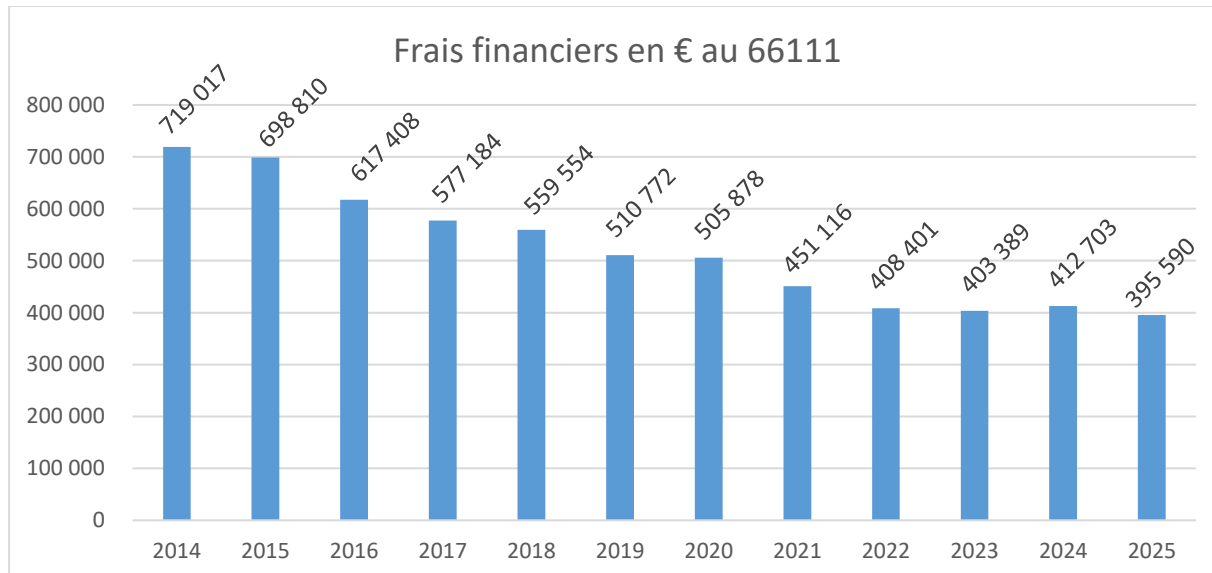
En 2019, l'intégration du Centre Social a généré une baisse des autres charges courantes (au chapitre 65), mais une augmentation des charges générales (au chapitre 011), ainsi que les charges de personnel (au chapitre 012). Pour 2020, le contexte inédit de la crise sanitaire a impacté l'exécution budgétaire, les services ont été mobilisés afin de poursuivre les missions du service public, des actions et manifestations ont été annulées, certaines charges ont été réduites, sauf les fixes avec des contrats et des engagements.

a) Des charges à caractère général rationalisées



Ce poste regroupe l'énergie, fournitures diverses, carburants, frais d'affranchissement, réceptions... Il est important de maintenir les efforts : l'énergie, les contrats de prestations, les abonnements, les fournitures. **Depuis 2022, le contexte économique inflationniste impacte nos charges à la hausse.**

b) La restructuration de la dette a inversé la tendance.



Depuis 2014, la Ville a mis en œuvre un pilotage permanent de la dépense publique. Cette détermination a été déployée à travers une revue générale des politiques publiques.

En 2026, le budget de fonctionnement bénéficiera encore des retombées positives de cette démarche, le montant sera de 350 000 €.

Les dépenses seront ajustées à l'évolution des recettes, et l'autofinancement dégagé permettra la réalisation des investissements dont la ville a besoin.

PROSPECTIVE	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Dépenses de fonctionnement						
charges générales	6 923 760,00	6 923 760,00	7 062 235,20	7 203 479,90	7 347 549,50	7 494 500,49
charges de personnel	16 762 898,00	17 098 155,96	17 440 119,08	17 788 921,46	18 144 699,89	18 507 593,89
atténuation de produits	70 000,00	71 400,00	72 828,00	74 284,56	75 770,25	77 285,66
autres charges de gestion	3 163 253,68	3 105 000,00	3 105 000,00	3 105 000,00	3 105 000,00	3 105 000,00
frais financiers	350 000,00	280 000,00	220 000,00	170 000,00	150 000,00	120 000,00
charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
total DRF	27 277 911,68	27 486 315,96	27 908 182,28	28 349 685,92	28 831 019,64	29 312 380,04
ordres dont 6000€ + virement de section 023	7 731 453,54 €	8 193 980 €	8 068 356 €	7 926 058 €	7 746 921 €	7 570 780 €
total dépenses	35 009 365,22 €	35 680 295,96 €	35 976 538,63 €	36 275 743,72 €	36 577 940,86 €	36 883 159,98 €

c) Stabiliser notre solvabilité et notre capacité d'investissement

L'enjeu portera sur la définition d'une stratégie financière cohérente : fixer un niveau de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant un autofinancement propice à la réalisation des investissements : c'est-à-dire accroître notre capacité d'investissement actuelle sans avoir recours à une hausse des taux de la fiscalité directe locale.

iii) La section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

Recettes € / année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
13	128 854	179 444	185 601	212 850	331 445	1 129 184	1 328 292	678 199	1 329 571	760 480	1 025 248	1 650 403	525 078
Subventions FCTVA	556 806	456 371	317 287	323 466	267 509	357 988	746 625	0 €	1 078 894	0 €	1 804 575	1 091 061	1 501 683
+ produits des cessions SI024/SF775	341 000	116 275	179 275	330 670	398 750	200 000	820 970	14 628	635 334	0 €	42 500	296 738	457 014

Les produits des cessions sont repris en section de fonctionnement comptablement. Leur caractère exceptionnel nous amène à les valoriser comme une recette d'investissement (retraitement de la section de fonctionnement).

a) Le FCTVA

Concernant le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : sur l'exercice 2025 les versements étaient de 1 501 683.06 € (versement CFU2023), 1 091 060.86 € (versement anticipé CA2022) sur l'exercice 2024, 1 804 575.39 € sur l'exercice 2023, pour les dépenses éligibles des comptes administratifs exercices (CA2019 937 294.70€, CA2020 308 733.15€ puis celui du CA2021 558 547.54€ avec l'automatisation mise en place au niveau national).

Pour mémoire depuis 2016, le périmètre d'éligibilité du FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments. Le taux de remboursement est de 16,404 %. Il s'applique sur le montant TTC.

b) L'emprunt (hors opérations de refinancement)

En €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts nouveaux	2 008 944	1 508 955	150 000	0	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 000 000	0
Remboursement capital	1 520 4 74	1 514 839	1 503 791	1 459 179	1 482 448	1 620 644	1 421 082	1 531 016	1 459 695	1 427 615	1 728 722	1 868 348	1 981 275
Dette au 31/12	19 02 6 866	19 02 0 982	17 667 190	16 208 012	16 733 897	16 613 253	16 692 171	16 660 953	17 201 258	17 773 643	17 544 920	16 676 573	14 695 298

Les dépenses d'investissement (PPI 2026 - 2031)

En 2025, la Ville a consacré un autofinancement conséquent. Sans le recours à l'emprunt.

En même temps, la maîtrise de notre désendettement a été poursuivie conformément à nos engagements.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement ci-après reprend la cible de 42 000 000 € pour les investissements nouveaux que la municipalité souhaite réaliser sur la période 2026-2031 :

Plan Pluriannuel d'investissement - Stratégie 2026-2031						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Requalification urbaine / Sécurisation						
Equipements:						
- Culture						
- Sport						
- Associations						
- Enfance/jeunesse						
- Patrimoine						
- Communaux/services à la population	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €
- Autres						
Environnement/cadre de vie						
Moyens:						
- NTIC						
- Sécurité/Vidéoprotection						
- Matériel roulant						
- Autres						

3. LE RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE

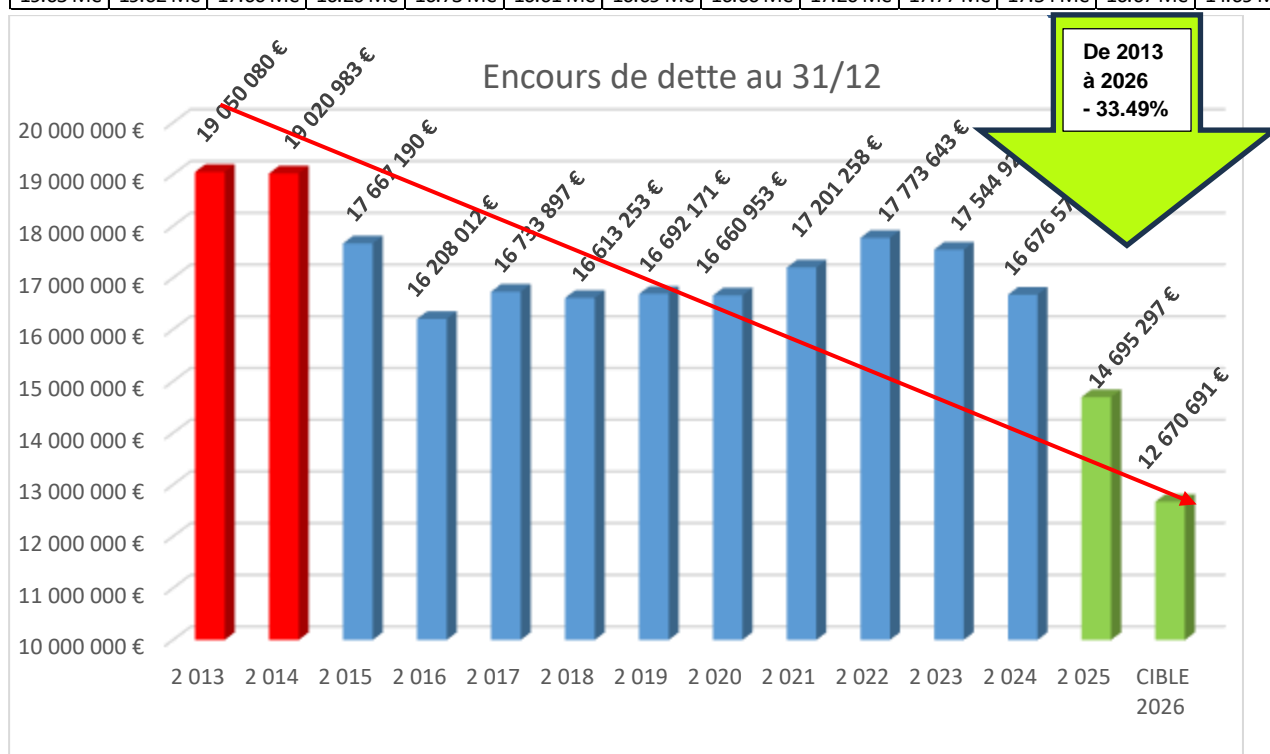
Conformément à la circulaire n° NOR 10CB1015077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, vous trouverez ci-après les informations concernant la dette de la Ville de Berck-sur-Mer au 31 décembre 2025, ainsi que les perspectives pour l'année 2026.

Les intérêts réglés à échéance sont estimés à 336 865.68 € pour 2026, contre 395 590 € en 2025, 412 703 € en 2024, 403 388 en 2023, 408 400 € en 2022, 451 116 € en 2021, 505 878 € en 2020, 510 981 € en 2019, 559 901 € en 2018, 579 644 € en 2017, 617 408 € en 2016, et 698 809 € en 2015.

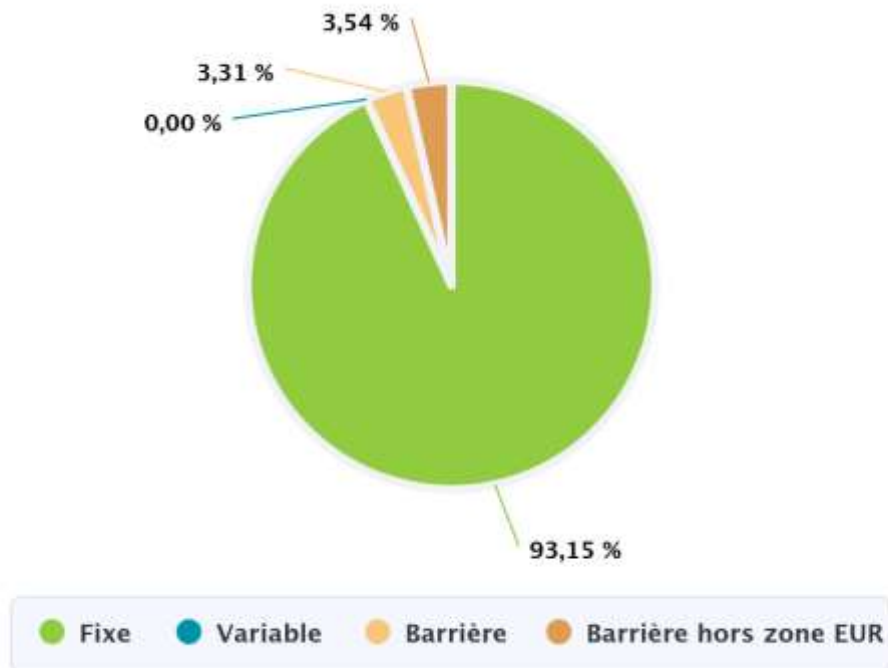
Ainsi, la réduction de la dette et l'optimisation des frais financiers continueront à accroître notre capacité d'investissement. L'effort entrepris pour réduire l'endettement et les dépenses de fonctionnement a permis d'améliorer la solvabilité de la Ville.

Le désendettement reste encore maîtrisé. Après un pic de dette en 2013 puis 2014, la stabilité de l'encours puis le désendettement caractérisent les derniers exercices.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
19.05 M€	19.02 M€	17.66 M€	16.20 M€	16.73 M€	16.61 M€	16.69 M€	16.66 M€	17.20 M€	17.77 M€	17.54 M€	16.67 M€	14.69 M€

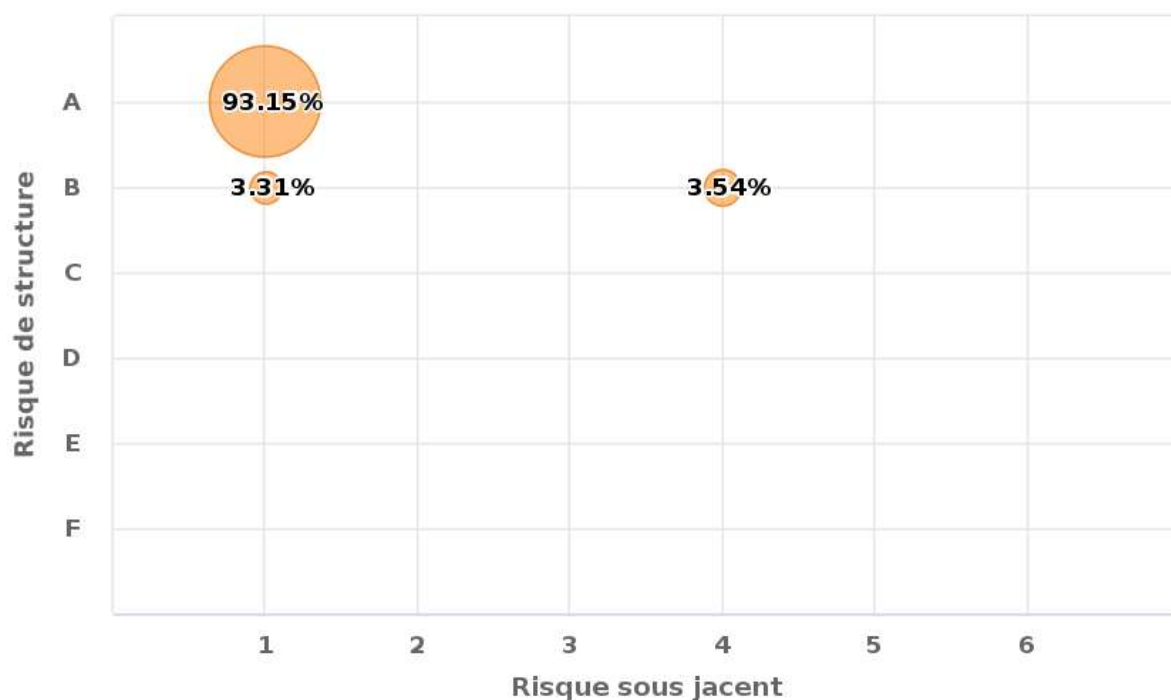


i) *Caractéristiques de la dette au 1/01/2026*



L'optimisation et la sécurisation des frais financiers				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 695 297.84 €	2,38 %	8 ans et 11 mois	4 ans et 10 mois	21

Le taux moyen de notre encours est de 2.38% au 31 décembre 2025 (2.46% 2024, 2.44% 2023, 2.35 % 2022, 2.53% 2021, 2.82% 2020, 3.09% 2019, 3.30% 2018, 3.42% 2017 et 3.66% 2016).



Dette selon la charte de bonne conduite

La dette de la Ville est en grande partie sécurisée : 93.15 % classé 1A, 3.31% classé 1B et 3.54% classé 4B selon les critères de la charte de bonne conduite (dite Charte « Gissler »).

La collectivité doit rester vigilante sur son emprunt à taux fixe à barrière indexé sur le change Libor/USD (classé 4B). Les opportunités de sortie de ce prêt sont à étudier en fonction de l'actualité des marchés financiers. La formule de taux de l'emprunt qui s'applique est la suivante : si le Libor USD 12 M constaté 8 jours avant la date d'échéance d'intérêts est inférieur à 7%, le taux appliqué est un taux fixe à 4.59%, sinon c'est le court du Libor USD 12 M qui s'applique. Le capital restant dû s'élève à 512 910.12 € avec une dernière échéance au 1^{er} septembre 2028. Le taux Libor USD 12 M.

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	de réali	Montant initial	CBC
11109	DEXIA CL	512 910,12 €	2,67 ans	Taux fixe 4.59% à barrière 6.28487% sur SOFR 1Y(Postfixé) (Marge de	2008	2 347 195,10 €	4B
11110	DEXIA CL	479 788,86 €	2,17 ans	Taux fixe 4.48% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé)	2008	2 195 623,91 €	1B
11111	SFIL	659 656,98 €	2,83 ans	Taux fixe à 4.74 %	2008	3 000 000,00 €	1A
011112	CAISSE D'EPARGNE	61 922,04 €	2,40 ans	Taux fixe à 4.53 %	2008	300 000,00 €	1A
11114	SG	300 133,27 €	1,96 ans	Taux fixe à 3.93 %	2010	1 800 000,00 €	1A
MON273733EUR	DEXIA CL	138 401,94 €	5,00 ans	Taux fixe à 2.47 %	2010	464 625,00 €	1A
MON273734EUR	DEXIA CL	41 777,80 €	5,00 ans	Taux fixe à 2.47 %	2010	140 250,00 €	1A
7841434	CAISSE D'EPARGNE	348 781,40 €	4,96 ans	Taux fixe à 3.35 %	2010	1 395 125,00 €	1A
8100758	CAISSE D'EPARGNE	123 871,17 €	1,82 ans	Taux fixe à 4.92 %	2012	750 000,00 €	1A
8269097	CAISSE D'EPARGNE	967 779,65 €	7,71 ans	Taux fixe à 4 %	2013	2 000 000,00 €	1A
0 030 941 N	CREDIT FONCIER	797 573,79 €	8,65 ans	Taux fixe à 3.35 %	2014	1 500 000,00 €	1A
MON504428EUR	BANQUE POSTALE	107 035,00 €	1,75 ans	Taux fixe à 1.83 %	2015	642 210,00 €	1A
MON512266EUR	BANQUE POSTALE	562 500,15 €	5,17 ans	Taux fixe à 1.15 %	2017	1 500 000,00 €	1A
MON516612EUR	BANQUE POSTALE	1 200 000,00 €	11,67 ans	Taux fixe à 1.45 %	2017	2 000 000,00 €	1A
MON522854EUR	BANQUE POSTALE	947 368,41 €	12,00 ans	Taux fixe à 1.58 %	2018	1 500 000,00 €	1A
MON526186EUR	BANQUE POSTALE	857 142,84 €	7,42 ans	Taux fixe à 0.97 %	2019	1 500 000,00 €	1A
MON535094EUR	BANQUE POSTALE	964 285,70 €	9,00 ans	Taux fixe à 0.37 %	2020	1 500 000,00 €	1A
MON539144EUR	BANQUE POSTALE	1 571 428,58 €	10,08 ans	Taux fixe à 0.58 %	2021	2 000 000,00 €	1A
559829E	CAISSE D'EPARGNE	1 629 838,72 €	11,98 ans	Taux fixe à 1.27 %	2022	2 000 000,00 €	1A
100188/001	SG	1 300 000,00 €	12,92 ans	Taux fixe à 3.87 %	2023	1 500 000,00 €	1A
MON548323EUR	BANQUE POSTALE	928 571,43 €	12,67 ans	Taux fixe à 3.58 %	2024	1 000 000,00 €	1A

Le budget principal dispose de 21 emprunts répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	7 138 332 €	49,23%
CAISSE D'EPARGNE	3 132 193 €	21,60%
SOCIETE GENERALE	1 600 133 €	11,03%
DEXIA CL	1 172 879 €	8,09%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	797 574 €	5,50%
SFIL CAFFIL	659 657 €	4,55%
Ensemble des prêteurs	14 500 768 €	100,00%

ii) Perspective pour l'année 2026

Notre stratégie de désendettement est engagée depuis 12 ans : - **22.86 %** de notre CRD.

Notre capital restant dû (CRD) en début 2026 est à 14 695 297.84 € + si 0 € d'emprunt nouveau - le remboursement de 2 024 606.88 € en capital sur l'exercice, soit 12 670 690.96 € à fin 2026.

1) Tableau du profil d'extinction dette par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2013	18 600 729,18 €	1 546 309,54 €	677 810,61 €	2 224 120,17 €	19 050 080,13 €
2014	19 050 080,13 €	1 529 300,73 €	697 088,68 €	2 226 389,41 €	19 020 982,64 €
2015	19 020 982,64 €	2 146 002,26 €	698 418,31 €	2 844 420,57 €	17 667 190,38 €
2016	17 667 190,38 €	1 459 178,71 €	630 515,54 €	2 089 694,25 €	16 208 011,67 €
2017	16 208 011,67 €	2 974 114,59 €	577 038,52 €	3 551 153,11 €	16 733 897,08 €
2018	16 733 897,08 €	1 620 643,89 €	559 900,77 €	2 180 544,66 €	16 613 253,19 €
2019	16 613 253,19 €	1 421 082,08 €	510 980,76 €	1 932 062,84 €	16 692 171,11 €
2020	16 692 171,11 €	1 531 217,62 €	505 877,92 €	2 037 095,54 €	16 660 953,49 €
2021	16 660 953,49 €	1 459 695,40 €	451 115,65 €	1 910 811,05 €	17 201 258,09 €
2022	17 201 258,09 €	1 427 615,48 €	408 400,63 €	1 836 016,11 €	17 773 642,61 €
2023	17 773 642,61 €	1 728 722,03 €	403 388,83 €	2 132 110,86 €	17 544 920,58 €
2024	17 544 920,58 €	1 868 347,62 €	412 703,04 €	2 281 050,66 €	16 676 572,96 €
2025	16 676 572,96 €	1 981 275,12 €	395 589,68 €	2 376 864,80 €	14 695 297,84 €
Nous sommes ici en 2026	14 695 297,84 €	2 024 606,88 €	336 865,68 €	2 361 472,56 €	12 670 690,96 €
2027	12 670 690,96 €	2 092 845,10 €	277 505,36 €	2 370 350,46 €	10 577 845,86 €
2028	10 577 845,86 €	1 850 047,01 €	218 763,11 €	2 068 810,12 €	8 727 798,85 €
2029	8 727 798,85 €	1 260 533,89 €	169 538,93 €	1 430 072,82 €	7 467 264,96 €
2030	7 467 264,96 €	1 270 980,66 €	144 080,88 €	1 415 061,54 €	6 196 284,30 €
2031	6 196 284,30 €	1 102 665,85 €	119 564,70 €	1 222 230,55 €	5 093 618,45 €
2032	5 093 618,45 €	1 076 519,23 €	97 876,58 €	1 174 395,81 €	4 017 099,22 €
2033	4 017 099,22 €	1 050 567,56 €	75 951,60 €	1 126 519,16 €	2 966 531,66 €
2034	2 966 531,66 €	841 175,53 €	57 681,77 €	898 857,30 €	2 125 356,13 €
2035	2 125 356,13 €	742 223,27 €	42 116,48 €	784 339,75 €	1 383 132,86 €
2036	1 383 132,86 €	636 890,55 €	29 935,41 €	666 825,96 €	746 242,31 €
2037	746 242,31 €	495 866,38 €	18 063,33 €	513 929,71 €	250 375,93 €
2038	250 375,93 €	250 375,93 €	7 728,26 €	258 104,19 €	0,00 €
		37 388 802,91 €	8 524 501,03 €	45 913 303,94 €	

2) Échéances estimées en 2026 sans emprunt :

Echéance	Capital	Intérêts	Total
janvier 2026	240 837,67 EUR	28 051,65 EUR	268 889,32 EUR
février 2026	208 488,31 EUR	20 786,99 EUR	229 275,30 EUR
mars 2026	242 294,17 EUR	35 136,16 EUR	277 430,33 EUR
avril 2026	55 330,31 EUR	7 288,70 EUR	62 619,01 EUR
mai 2026	86 161,96 EUR	13 459,73 EUR	99 621,69 EUR
juin 2026	197 500,88 EUR	21 177,37 EUR	218 678,25 EUR
juillet 2026	55 828,86 EUR	6 790,15 EUR	62 619,01 EUR
août 2026	144 631,56 EUR	36 826,46 EUR	181 458,02 EUR
septembre 2026	424 745,09 EUR	86 893,44 EUR	511 638,53 EUR
octobre 2026	109 856,78 EUR	8 238,47 EUR	118 095,25 EUR
novembre 2026	68 053,22 EUR	9 310,90 EUR	77 364,12 EUR
décembre 2026	190 878,07 EUR	62 905,66 EUR	253 783,73 EUR

En plus, s'ajoute à notre dette globale un prêt auprès de l'agence de l'eau convention n°53761, CRD 110 120€ avec un remboursement de capital annuel d'un montant de 6882.50 €, échéance fixe à taux 0 jusqu'au 24/11/2041.

Il sera proposé au budget 2026 une inscription de 0 € de recours à l'emprunt.

De plus cette anticipation permettra un cercle vertueux, une réduction des charges financières sur les prochains exercices, et ainsi de concourir à l'accroissement de notre épargne.

L'objectif est la réalisation de nos projets d'investissement, selon le plan pluriannuel programmé.

Il convient maintenant au conseil municipal de s'exprimer sur ces orientations, avant la présentation du budget 2026.